

Séance ordinaire du 17 janvier 2011

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce dix-septième jour de janvier deux mille onze (17 janvier 2011) à 19 h 30 au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Janvier 2011

7. Avis de motion – règlement modifiant le règlement 269-94 de manière à augmenter le fonds de roulement

8. Adoption du règlement d'emprunt 401-2011 décrétant une dépense de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville

9. Demande d'aide financière pour l'achat et la rénovation de l'hôtel de ville – programme d'infrastructures Québec-municipalités

10. ADMQ – Adhésion 2011

11. ADMQ – inscription au programme de perfectionnement

12. Inscription – Colloque sur la sécurité civile

13. Inscription – Formation en sécurité civile

14. PG Solutions - Achat d'un logiciel permettant l'émission des relevés 24 pour les enfants fréquentant les camps de jour

15. Fédération Québécoise des Municipalités – occupation dynamique du territoire

16. Octroi du contrat pour l'achat d'un camion citerne

17. Personnel cadre – ajout d'une journée à la banque de maladie

Séance ordinaire du 17 janvier 2011

18. Entretien de l'éclairage de rue 2011 – Bernard Gauthier (1985) inc.

19. Acquisition de la Place Louis-Denis – mandat à un notaire

20. Acquisition de la Place du Moulin – mandat à un notaire

21. Entente pour l'entretien de l'Avenue de Saint-Thomas et autorisation des signataires

22. Octroi des contrats - Vente d'équipement de voirie

23. Appui au projet pilote de consortium des municipalités de la Mauricie et de la Coopérative solidarité Collecte, Transport et Valorisation de la Mauricie en matière de gestion et valorisation des matières résiduelles

24. COMBEQ – inscription au congrès 2011

25. COMBEQ – inscription à une formation

26. Demande de dérogation mineure – Susy Dupont et Jean Leclerc

27. Octroi du contrat - Entretien des espaces paysagers

28. Souper des Fêtes

29. Varia

29.1 Changement de l'horaire de travail du directeur du service incendie

29.2 Mandat à la firme Heenan Blaikie – Négociation convention collective des pompiers

29.3 Mandat Alain Côté Consultants inc. – Analyse des soumissions camion citerne et suivi à la fabrication

Période de questions

30. Levée de l'assemblée

2011-01-001

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le maire fait la revue des différents dossiers que le conseil devra traiter en cours d'année 2011.

Premièrement, il informe que la municipalité tiendra finalement la consultation publique sur le nouveau plan d'urbanisme et les règlements.

Le dossier du nouvel hôtel de ville ainsi que la nouvelle vocation du bâtiment actuel sera finalisé.

Il indique aussi que le conseil réalisera une étude de la capacité de nos réservoirs d'eau potable ainsi que la capacité de traitement de nos étangs aérés. Aussi, nous continuerons l'amélioration de nos infrastructures routières.

Il informe les personnes présentes que la Régie nous a annoncé en décembre 2010, qu'elle ferait la mise en place obligatoire des bacs roulants pour la récupération et ce, à compter du **1^{er} juillet 2011**. Cela vient en complément du projet de la municipalité de mise en place du bac roulant pour la collecte des ordures ménagères. Ainsi, un formulaire afin de procéder à l'inventaire des bacs sur le territoire sera transmis et cela nous permettra de procéder aux achats de bacs. Prenez bonne note qu'à défaut de retourner votre formulaire, la municipalité procédera à l'achat de bacs pour vous et vous facturera la somme due.

Séance ordinaire du 17 janvier 2011

Et bien sûr, la poursuite des dossiers déjà en marche, tels que la non-conformité de certaines installations septiques, la base de plein air, etc.

Enfin, il indique qu'une entente inter-municipale entre les municipalités de Saint-Barnabé, Yamachiche et Saint-Étienne-des-Grès concernant l'entretien de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton a été conclue.

En terminant, il invite la population à se réserver du temps de plein air pour pouvoir assister aux activités du Carnaval Optimiste.

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2011-01-002 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010 soient et sont adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 17-01-2011 préparé par madame Nathalie Vallée, directrice générale & secrétaire-trésorière, faisant état de la correspondance du mois;

2011-01-003 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 17-01-2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

2011-01-004 Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver les déboursés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2010 totalisant 217 095,48 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer au 31 décembre 2010 au montant de 78 660,33 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 17 janvier 2011

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. - Contribution municipale 2011

- 2011-01-005** Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer les factures # 16262 et 16224 du CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., au montant de 24 476,88 \$ pour la contribution municipale 2011 des bibliothèques de Saint-Étienne-des-Grès et de Saint-Thomas-de-Caxton.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

BPR-Infrastructure inc - Honoraires professionnels - Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout

- 2011-01-006** Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture # 15021854, au montant de 5 000,37 \$, à BPR-Infrastructure inc. relativement aux honoraires professionnels pour la réalisation des plans d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout. (rés. 2010-06-220)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre - Honoraires professionnels pour le piquetage de lots

- 2011-01-007** Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture # 3779 de Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre, au montant de 5 869,50 \$, pour le piquetage des lots 2 546 323, 2 546 326 à 2 546 331, 2 546 337 à 2 546 339, 2 546 341 à 2 546 346, 2 546 659 à 2 546 661, 2 546 663 à 2 546 668, 2 546 670, 2 546 671, 2 547 026 et 2 547 027 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits - Janvier 2011

7. Avis de motion - règlement modifiant le règlement 269-94 de manière à augmenter le fonds de roulement

Séance ordinaire du 17 janvier 2011

2011-01-008 Gaëtan Léveillé donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement modifiant le règlement 269-94 de manière à augmenter le fonds de roulement.

8. Adoption du règlement d'emprunt 401-2011 décrétant une dépense de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès projette d'acquérir un immeuble et de le rénover pour loger le nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que le coût estimé du projet est de 1 000 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour présenter ce règlement à régulièrement été donné lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2010;

2011-01-009 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement portant le numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville et autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ à ces fins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Demande d'aide financière pour l'achat et la rénovation de l'hôtel de ville - programme d'infrastructures Québec-municipalités

CONSIDÉRANT la désuétude de l'actuel bâtiment abritant l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT les coûts importants pour rénover une telle bâtisse sans que ces rénovations ne viennent répondre aux besoins actuels et futurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT le développement de la municipalité depuis les trois dernières années où 120 nouvelles constructions sont venues s'ajouter sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de procéder à un agrandissement de la bâtisse en raison de l'exiguïté du terrain;

CONSIDÉRANT l'offre de la Caisse de l'Ouest de la Mauricie d'acquérir leur bâtiment actuel situé au cœur du village, voisin de l'hôtel de ville actuel, où des locaux beaucoup plus vastes sont disponibles, en plus de pouvoir contenir une salle où pourront se tenir les séances du conseil;

Séance ordinaire du 17 janvier 2011

CONSIDÉRANT QUE la relocalisation de l'hôtel de ville permettra l'aménagement d'une rue pour faciliter l'accès à des édifices municipaux tels la salle communautaire et la bibliothèque municipale, ainsi que des services communautaires comme la COOP Santé et la pharmacie;

2011-01-010 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès s'adresse au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour obtenir une aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-municipalités afin de permettre à la municipalité de réaliser dans les meilleurs délais ce projet de première importance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. ADMQ - Adhésion 2011

2011-01-011 Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer à l'Association des directeurs municipaux du Québec un montant de 1 113,30 \$ représentant les cotisations annuelles 2011, incluant les assurances, pour mesdames Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière et Nancy Larocque, secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. ADMQ - inscription au programme de perfectionnement

2011-01-012 Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à assister à des formations dispensées par l'Association des directeurs municipaux, entre autres, sur la gestion des documents électroniques et la gestion des contrats municipaux, pour un coût d'inscription de 230 \$ avant taxes pour chacun des cours, et de défrayer tous les frais inhérents à ces formations.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Inscription - Colloque sur la sécurité civile

2011-01-013 Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Messieurs Daniel Isabelle, directeur du Service incendie, et Richard St-Pierre, conseiller, à participer au Colloque sur la sécurité civile qui se tiendra les 15, 16 et 17 février 2011 à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe. La municipalité assumera les frais d'inscription de 185.00 \$ par personne ainsi que les frais de séjour et de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Inscription - Formation en sécurité civile

Séance ordinaire du 17 janvier 2011

2011-01-014 Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Monsieur Daniel Isabelle, directeur du Service incendie à participer à la formation en sécurité civile « Élaboration du Plan de sécurité civile » qui se tiendra le 9 février 2011 au Cégep de Drummondville. La municipalité assumera les frais d'inscription de 220,00 \$ ainsi que les frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. PG Solutions - Achat d'un logiciel permettant l'émission des relevés 24 pour les enfants fréquentant les camps de jour

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès organise des camps de jour pour les enfants pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit émettre, pour chacun des enfants qui participent à ces camps, un relevé 24 à des fins fiscales;

CONSIDÉRANT que les copies de ces relevés doivent être envoyées aux instances gouvernementales de façon électronique lorsque le nombre à émettre dépasse 50;

CONSIDÉRANT l'offre de PG Solutions pour l'achat d'un logiciel qui pourrait permettre de solutionner cette problématique;

2010-01-015 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre de PG Solutions pour l'activation et la création d'un usager générique, la formation et la mise en route, ainsi que pour l'entretien et le soutien annuel, pour une dépense totale de 959,44 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Fédération Québécoise des Municipalités - occupation dynamique du territoire

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*;

ATTENDU QUE, le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de

Séance ordinaire du 17 janvier 2011

l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour du projet de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenues par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

ATTENDU QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés rurales;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

ATTENDU QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QU'à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités;

Séance ordinaire du 17 janvier 2011

ATTENDU QUE, lors de l'assemblée des MRC des 1^{er} et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire;

2011-01-016 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande :

D'INCLURE l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire;

DE DEMANDER au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;

DE DEMANDER que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);

DE MOBILISER l'ensemble des municipalités et MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi du contrat pour l'achat d'un camion citerne

Sujet reporté à la prochaine séance.

17. Personnel cadre - ajout d'une journée à la banque de maladie

2011-01-017 Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde aux employés cadres une journée supplémentaire de maladie à leur banque.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Entretien de l'éclairage de rue 2011 - Bernard Gauthier (1985) inc.

Séance ordinaire du 17 janvier 2011

2011-01-018 Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public à *Bernard Gauthier (1985) inc. Entrepreneur Électricien* au montant de 4 100 \$ en plus des taxes et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, le tout selon les termes de la soumission datée du 1^{er} janvier 2011 et signée par M. André Turcotte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Acquisition de la Place Louis-Denis - mandat à un notaire

CONSIDÉRANT qu'une entente sous seing privé est intervenue entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès d'une part et Les Constructions Alain Boisvert inc., d'autre part, le 19 mars 2008, concernant le développement domiciliaire de ces derniers à Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette entente, monsieur Alain Boisvert et Les Constructions Alain Boisvert inc, doivent céder à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès divers lots utilisés comme rue et d'autres à titre de parcs (espaces verts);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exécuter cette entente qui a été respectée de part et d'autre;

2011-01-019 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu de mandater Me Marc Damphousse pour rédiger les documents légaux de transfert, à La Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, de l'assiette de rue de la Place Louis-Denis appartenant présentement à Les Constructions Alain Boisvert inc., et située sur les lots 3 909 713, 4 070 383, 4 070 386 et 4 070 388, ainsi qu'un terrain portant le numéro 4 707 387 à titre d'espaces verts et une lisière de terrain portant le numéro 2 545 137, selon les termes de l'entente intervenue le 19 mars 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Acquisition de la Place du Moulin - mandat à un notaire

CONSIDÉRANT qu'une entente sous seing privé est intervenue entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès d'une part, et la compagnie 2971-0340 Québec inc. représentée par monsieur Réal Pellerin d'autre part, le 22 juin 2010, concernant le développement domiciliaire de ce dernier à Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette entente, la compagnie 2971-0340 Québec inc, doit céder à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès l'assiette de la rue et les espaces verts nécessaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exécuter cette entente qui a été respectée de part et d'autre;

Séance ordinaire du 17 janvier 2011

2011-01-020 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu de mandater Me Pierre Brodeur pour rédiger les documents légaux de transfert, à La Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, de l'assiette de rue de la Place du Moulin appartenant présentement à 2971-0340 Québec inc., représentée par monsieur Réal Pellerin, située sur le lot 4 573 198, ainsi que l'îlot cédé à titre d'espace naturel, selon les termes de l'entente intervenue le 22 juin 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Entente pour l'entretien de l'Avenue de Saint-Thomas et autorisation des signataires

CONSIDÉRANT qu'une partie du chemin « avenue de Saint-Thomas-de-Caxton » longe la limite territoriale des municipalités de Saint-Barnabé, Yamachiche et Saint-Étienne-des-Grès et qu'à cette fin, les municipalités doivent conclure une entente intermunicipale pour l'entretien de ce chemin;

CONSIDÉRANT que les municipalités concernées ont convenu de conclure une entente concernant la responsabilité de la gestion de cette partie de rue qui longe la limite de leur territoire respectif;

2011-01-021 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte les termes de l'entente intervenue entre les municipalités de Saint-Barnabé et Yamachiche relative à l'entretien d'une partie du chemin « avenue de Saint-Thomas-de-Caxton » et mandate le maire, monsieur Robert Landry, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, pour signer ladite entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Octroi des contrats - Vente d'équipement de voirie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a mis en vente, par appel d'offres public, des équipements de voirie dont elle ne se sert plus;

CONSIDÉRANT QUE les équipements offerts étaient divisés en trois lots;

CONSIDÉRANT QUE huit soumissionnaires ont présenté une offre sur un ou sur l'ensemble des lots, comme suit :

Soumissionnaires	Lot # 1 Camion GMC 1993	Lot # 2 Niveleuse Champion 1982	Lot # 3 Souffleuse Sicar 1967 Balai mécanique 1979 Boîte à sable
Transport Viateur St-Yves	890 \$	4 698 \$	525 \$

Séance ordinaire du 17 janvier 2011

Machinerie R. Thériault	1 525 \$	5 150 \$	2 600 \$
Martin Claveau	1 077 \$	4 075 \$	520 \$
Robert Fer & Métaux	850 \$	4 250 \$	3 600 \$
Camions Stéphane Blain	1 010 \$	5 050 \$	4 760 \$
Mario Beauregard	860 \$	n/a	n/a
Carrières Crête	n/a	6 200 \$	n/a
Pierre St-Louis	725 \$	3 800 \$	2 450 \$

2011-01-022 EN CONSÉQUENCE Il est **proposé** par Gaétan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte les offres de Machinerie R. Thériault, au montant de 1 525 \$, pour le **lot 1**, l'offre de Carrières Crête, au montant de 6 200 \$, pour le **lot 2** et l'offre de Camions Stéphane Blain, au montant de 4 760 \$, pour le **lot 3**.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Appui au projet pilote de consortium des municipalités de la Mauricie et de la Coopérative solidarité Collecte, Transport et Valorisation de la Mauricie en matière de gestion et valorisation des matières résiduelles

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité de collecte, transport valorisation Mauricie a été constituée en novembre 2008 sous la Loi des coopératives du Québec suite à une concertation régionale;

ATTENDU QUE la création de la coopérative répond à des besoins exprimés par les municipalités, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles, membre fondateur, et les intervenants locaux;

ATTENDU QUE cette coopérative poursuit une mission environnementale et de développement durable sans recherche de bénéfices pécuniaires pour ses membres et dont la gouvernance démocratique, ses actions basées sur les valeurs et les principes coopératifs lui confèrent une structure de contrôle et une solide éthique d'affaires;

ATTENDU QUE cette coopérative de solidarité regroupe des membres travailleurs, usagers et de soutien et a la capacité, par sa structure organisationnelle, de concerter les institutions, les organismes, les entreprises et les citoyens autour de sa mission;

ATTENDU QUE la coopérative a démontré jusqu'à présent sa capacité à réaliser un tel contrat, à faire faire des économies sur les services de collecte, transport et valorisation des matières résiduelles, de favoriser l'emploi local et d'améliorer les services en tenant compte de l'intérêt des citoyens et de l'environnement pour les bénéfices de toute la collectivité;

ATTENDU QUE l'analyse conclut qu'un partenariat coopératif avec les municipalités de la région permettra de bénéficier au maximum de leurs offres de services;

Séance ordinaire du 17 janvier 2011

ATTENDU QU'un projet pilot de **Consortium des Municipalités de la Mauricie et la Coopérative solidarité Collecte, Transport et Valorisation de la Mauricie présenté conjointe par le Conseil québécois de la Coopération et du mutualité, la Coopérative de développement régional Centre du Québec/Mauricie et la Coopérative CTV** est présenté au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration présents ont pris connaissance de ce projet pilote et reconnaît les avantages économiques, sociaux et environnementaux pour le développement de la région;

2011-01-023 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès fasse parvenir une lettre d'appui au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire appuyant ce projet et demandant d'accorder l'autorisation aux municipalités de la Mauricie à participer à ce projet pilote avec la Coopérative de solidarité de collecte, transport, valorisation Mauricie pour les services de collecte, transport et valorisation des matières résiduelles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. COMBEQ - inscription au congrès 2011

2011-01-024 Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Johanne Bérard, inspectrice en bâtiment, à participer au congrès de la COMBEQ qui se tiendra les 7, 8 et 9 avril 2011 à Québec. La municipalité assumera les frais d'inscription au montant de 626.59 \$, les frais de séjour et de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. COMBEQ - inscription à une formation

2011-01-025 Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Johanne Bérard, inspectrice en bâtiment, à participer à la formation « *Le règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.1.3)* » offerte par la COMBEQ qui se tiendra le 16 février 2011 à Joliette. La municipalité assumera les frais d'inscription au montant de 240 \$ plus taxes et les frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Demande de dérogation mineure - Susy Dupont et Jean Leclerc

Sujet reporté à la séance ordinaire du 7 février 2011.

Séance ordinaire du 17 janvier 2011

27. Octroi du contrat - Entretien des espaces paysagers

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a demandé des soumissions sur invitation à Service d'entretien paysager Yves Pellerin et à Pépinière 55 pour l'entretien de ses espaces paysagers pour les saisons 2011, 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT que les deux soumissionnaires ont produit une soumission conforme dans les délais requis;

2011-01-026 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaétan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour l'entretien des espaces paysagers de la municipalité, au prix de 11 170,89\$ en 2011, 7 598,79 \$ en 2012 et 7 598,79 \$ en 2013, à Service d'entretien paysager Yves Pellerin, soit pour un montant total de 26 368,47 \$, incluant les taxes, pour les trois années.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Souper des Fêtes

2011-01-027 Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine une dépense de 1 200 \$ pour la tenue du souper des Fêtes des employés de la municipalité et des membres du conseil municipal qui s'est tenue le 15 janvier 2011 à La R'Voyure. Une contribution de 5 \$ était demandée aux employés et membres du conseil et de 10 \$ pour les conjoints (es).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Varia

29.1 Changement de l'horaire de travail du directeur du service incendie

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service incendie, monsieur Daniel Isabelle, dessert les municipalités de Saint-Boniface et de Saint-Étienne-des Grès;

CONSIDÉRANT QUE, afin de concilier adéquatement les horaires de chacune de ces municipalités, il y a lieu de modifier les journées de desserte du directeur du service incendie;

2011-01-028 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que l'horaire du directeur des incendies soit dorénavant le suivant :

Municipalité de Saint-Boniface :	les lundis et mercredis
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :	les mardis, jeudis et vendredis, selon le même horaire que le personnel bureau, soit de 8 h à 16 h les mardis, de 8h à 19h les jeudis, et de 8h à midi les vendredis.

Séance ordinaire du 17 janvier 2011

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29.2 Mandat à la firme Heenan Blaikie - Négociation convention collective des pompiers

2011-01-029

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Heenan Blaikie comme négociateur afin d'assister le comité de négociations pour le renouvellement de la convention collective des pompiers qui s'est échu le 31 décembre 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29.3 Mandat Alain Côté Consultants inc. - Analyse des soumissions camion citerne et suivi à la fabrication

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Alain Côté Consultants inc., expert-conseil en équipement incendie, datée du 17 janvier 2011 relativement au projet d'acquisition d'un camion citerne pour le service incendie;

CONSIDÉRANT que le conseil désire s'adjoindre une ressource afin de l'assister dans ce processus;

2011-01-030

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre de service datée du 17 janvier 2011 d'Alain Côté Consultant inc. pour la 2^e étape, soit l'analyse des soumissions pour un montant de 1 500 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 04

Fin : 20 h 40

30. Levée de l'assemblée

2011-01-031

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire
trésorière

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale & Secrétaire-